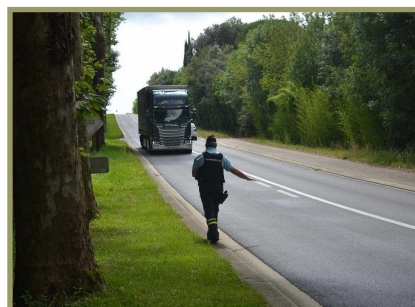


Assurer la sécurité des citoyens et la protection des populations face aux crises

La sécurité est au cœur des préoccupations de l'Etat.

La sécurité est une notion large qui comprend la sécurité des personnes et des biens, la lutte contre la délinquance et la sécurité routière, mais aussi la protection des populations contre les risques de toute nature : risque sanitaire, risque alimentaire, risques naturels et technologiques.

Ces politiques, conduites sous l'autorité du préfet de département, s'inscrivent dans une démarche de modernisation constante de l'action des services et dans une culture de résultat assumée, avec la volonté de rendre compte des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.



PREVENIR ET LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE

Les données globales de la délinquance 2018

Les chiffres de la délinquance, tels qu'ils ont été publiés par le Service Statistique Ministériel de la Sécurité Intérieure (SSMSI) au titre de l'année 2018 font apparaître, pour le département du Gers, les résultats suivants :



Indicateurs	2017	2018	Ecart en faits	Variation
Atteintes Volontaires à l'Intégrité Physique (AVIP)	858	961	+ 103	+ 12 %
Atteintes Aux Biens (AAB)	3 840	3 340	- 500	- 13 %
Escroqueries et Infractions Economiques et Financières (EIEF)	856	878	+ 22	+ 2 %

Les AVIP (violences sexuelles, violences physiques crapuleuses, violences physiques non crapuleuses) ont augmenté de 12 % soit 103 faits. Elles représentent 14,4 % des faits commis dans le Gers. L'augmentation des AVIP est constante depuis ces cinq dernières années, elles atteignent leur niveau le plus haut en 2018. Cette augmentation est principalement due à la hausse des violences intra-familiales (+ 73 faits).

Les AAB (cambriolages, vols sans violence, vols à la roulotte). Cet indicateur, représentant près de 51 % des faits de délinquance dans le Gers, a diminué de 13 % soit moins de 500 faits enregistrés. C'est le niveau le plus bas enregistré au cours de ces cinq dernières années.

La baisse de cet indicateur résulte essentiellement de la diminution du nombre de vols (-370) et des cambriolages notamment dans les résidences principales et secondaires (- 72).

Les EIEF ont augmenté de 2%. Leur légère hausse (+ 22 faits) est essentiellement due aux escroqueries et abus de confiance (internet, cartes bancaires).

Les indicateurs d'activité des services montrent que les policiers et les gendarmes en poste dans le département sont performants. On constate les taux d'élucidation suivants : pour les AVIP 73,57% de faits élucidés (707 sur 961) ; pour les AAB 14 % de faits élucidés (467 sur 3 340) ; pour les EIEF 48 % de faits élucidés (418 sur 878).

La lutte contre les trafic de stupéfiants (trafics, reventes, usages)

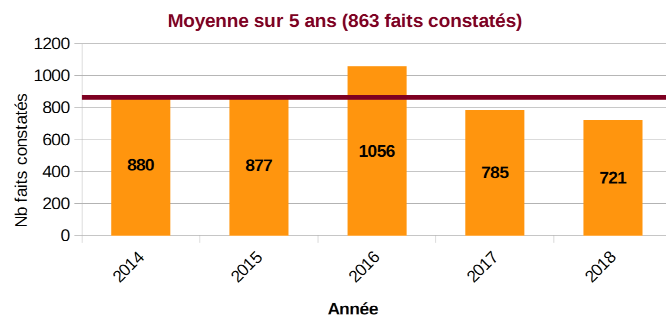
Cet indicateur est en hausse de 10,4 % soit 43 faits supplémentaire en 2018 par rapport à 2017. Les forces de l'ordre ont procédé à la saisie de 1,156 kg de cocaïne, soit une valeur à la revente de 70 000 €, et de plus de 2 kg de résine de cannabis et de 10 kg d'herbe.

LA GENDARMERIE

1 - Prévenir et lutter contre les cambriolages

- Assurer une communication offensive par l'intermédiaire des référents-sûreté du groupement pour prévenir les cambriolages et par la diffusion de bonnes pratiques en matière de protection.
- Engager de manière systématique les techniciens en identification criminelle de proximité sur tous les faits de cambriolages constatés en privilégiant des relevés pertinents et exploitables.
- Détecter les phénomènes sériels et procéder à une analyse complète (territoriale, mobilités et mode opératoire), en mesure de procéder à des rapprochements judiciaires.
- Engager les moyens spécialisés police judiciaire adaptés aux phénomènes détectés, mettre en place des techniques spéciales d'enquête (géolocalisation, géo-positionnement...etc)
- Engager des actions de formation au profit des militaires du groupement dans la lutte contre les cambriolages.

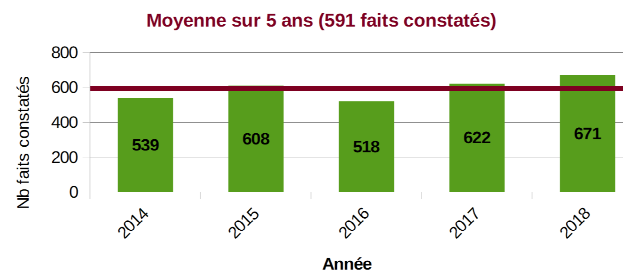
CAMBRIOLAGES



2 - Lutter contre les atteintes aux personnes (AVIP)

- Assurer une communication sur la mise en place de la brigade de protection des familles du groupement de gendarmerie du Gers.
- Développer les modalités d'accueil des victimes par des actions de formation au profit des référents territoriaux gendarmerie.
- Développer les partenariats afin d'assurer une prise en charge des victimes et lutter contre les phénomènes réitérants.
- Impliquer l'intervenante sociale gendarmerie dans le fonctionnement de la brigade de protection des familles pour la prise en compte efficiente du volet social.
- Créer un « noyau d'expertise » au sein de la brigade de protection des familles afin de gérer les dossiers importants sur le groupement.
- Appuyer les militaires des unités territoriales dans la gestion des enquêtes importantes.

ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE (AVIP)



LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA SECURITE PUBLIQUE

Les bons chiffres de la délinquance générale (en baisse de plus de 16 %, entre 2017 et 2018) ne sauraient masquer une nette augmentation des atteintes à l'intégrité physique dont notamment les violences non crapuleuses (+ 28%).

Les données permettent d'établir un **constat positif en matière d'atteintes aux biens** à travers

- la baisse des cambriolages de plus de 26 % (passant de 149 en 2017 à 109 en 2018)
- la baisse des vols à la roulotte de 37 % (173 en 2017/ 108 en 2018)
- la baisse des dégradations volontaires de 42 % (157 en 2017 / 91 en 2018)

soit un total de faits constatés de – 28,14 %. Le taux d'élu-
cidation reste stable.

Il est possible d'expliquer ces baisses par une véritable prise de conscience des personnes (notamment pour les vols à la roulotte) mais également un redéploiement des forces de l'ordre dans la ville en particulier le groupe de sécurité de proximité (GSP).

La police de sécurité du quotidien concentre les opérations tranquillité vacances, les patrouilles pédestres en centre-ville, au Grand Garros ou dans les zones commerciales.



Mais ces bons chiffres des indicateurs de pilotage des services ne doivent pas cacher **l'augmentation des violences non crapuleuses** : elles sont principalement de deux sortes : intra-familiales ou du fait de l'alcool. Elles traduisent un réel mal être des personnes concernées mais également victimes qui se noient dans l'alcool ou les stupéfiants et sont incapables d'exprimer leur frustration sans agressivité ou violence.

En 2018, sur 152 faits dont les victimes sont des femmes, 86 ont été victimes de coups et blessures volontaires criminels ou correctionnels et 39 de menaces.

En 2017, 111 faits ont été comptabilisés (68 pour CBV et 21 pour menaces)

Au total, les atteintes à l'intégrité physique des personnes ont augmenté de près de 23 % entre 2017 et 2018.



Ces chiffres ont diverses explications. Les toxicomanies alcooliques ou / et de stupéfiants en sont une.

C'est pourquoi après une année sans résultat probant, il a été décidé de lutter sans distinction contre la consommation de stupéfiants et de systématiser les contrôles d'alcoolémie.



C'est ainsi que les infractions révélées par l'action des services (**IRAS** = actions d'initiative) ont permis de quasiment doubler les chiffres en matière de stupéfiants (de 48 en 2017 à 69 en 2018 = + 43, 75 %) . L'objectif donné par les autorités judiciaire et administrative est de déstabiliser les consommateurs afin de casser la dynamique des vendeurs. La quantité de saisies a également augmenté avec 1 047 grammes en 2018 répartis entre le cannabis (450 gr), la cocaïne (390 gr) et l'héroïne dans une moindre mesure.

police de sécurité du quotidien

La **Police de Sécurité du Quotidien** a trouvé sa pleine expression dans le partenariat quotidien avec la Police Municipale (liaisons radios, couverture conjointe des manifestations et festivités ...) avec les réunions hebdomadaires (lundi matin).

Ce dispositif est complété par la participation de la Police Nationale à la cellule de sécurité qui a lieu tous les 15 jours en compagnie du bailleur social du Garros, des représentants de la Mairie (direction et animation) et de la Police Municipale.

Le quartier du Grand Garros bénéficiant d'un contrat de ville a vu sa géographie modifiée par la destruction de deux tours situées près du centre commercial. Les jeunes se sont réappropriés les lieux et instaillent un sentiment d'insécurité auprès des habitants plus âgés. Des contrôles sur réquisition du Procureur parfois avec le chien « Stupéfiants » de la Police Nationale de Toulouse permettent de contrecarrer ces tentatives d'appropriation mais les incivilités demeurent. Un vol à main armée a eu lieu dont la victime est la supérette Casino. C'est pourquoi le Procureur de la République d'Auch a créé le groupe local de traitement de la délinquance (GLTD). Cette instance réunit le Maire, la Police Municipale, les

les directeurs de la ville (animation et administration), les bailleurs sociaux, un représentant de l'Education Nationale, le représentant de la Préfecture et les cadres de la Police Nationale. Il s'agit de solutionner chacun à son niveau les problèmes soulevés dans des cadres plus ou moins précis tels que les incivilités, la consommation de drogue, les garages à ciel ouvert ou l'insécurité routière dans certaines rues du quartier.

Ces dispositifs de partenariat sont utiles à la résolution de problèmes : les garages sur les trottoirs ont quasiment disparu même si certains « ponctuels » s'installent, la décision de ramasser les poubelles avant le 24 décembre et surtout le 31 décembre ont permis de réduire les feux de poubelles à la Saint Sylvestre.

Parallèlement, la Police Nationale a participé aux deux « petits-déj' » organisés par la cellule « animation » de la ville ainsi qu'aux fêtes de l'été et des voisins. Ces moments de convivialité ont permis aux habitants et aux membres actifs de faire connaissance avec des représentants de la Police Nationale et pour cette dernière de recevoir les doléances des habitants. Ces échanges vont se développer sous de nouvelles formes.

L'année 2018 aura vu la réactivation des **dispositifs de prévention et de conseil** avec le remplacement du référent-sûreté et le succès du policier formateur anti drogue.

Le référent sûreté a tout de suite été mis à contribution parallèlement à sa formation et avant même la validation des examens concluant cette dernière afin de répondre à la demande. Il est particulièrement actif dans le domaine de la sûreté bâtiminaire (comme pour le TGI) mais aussi

dans celui des études menées avec la mairie dans le cadre de la vidéo-protection.

Le policier formateur anti-drogue (PFAD) est un enquêteur de la Sûreté qui a la double casquette. En 2018, il a multiplié ses conférences dépassant le thème des conduites addictives (alcool, tabac et stupéfiants) pour développer celui de la prévention dans l'utilisation d'internet et des réseaux sociaux auprès des écoliers aux lycéens en passant par les parents. 20 réunions ont eu lieu dans des établissements scolaires de la ville ainsi que 5 participations aux forums et autres rencontres de professionnels.



LE SERVICE DES SÉCURITÉS DE LA PREFECTURE - UNITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE

Prévention de la radicalisation et accompagnement des familles

La lutte contre la radicalisation violente et les filières djihadistes est une priorité du gouvernement. La cellule de suivi départementale s'est réunie huit fois en 2018, pour travailler sur les situations connues, les modalités de prises en charge éventuelles des familles et des signalés, les actions de prévention et de sensibilisation à mener.

Un Groupe d'Evaluation Départemental (GED) se réunit tous les 15 jours pour suivre les personnes signalées comme radicalisées ou en voie de radicalisation, à l'issue duquel un compte-rendu est transmis à l'UCLAT. 26 GED se sont tenus en 2018. Le FSPRT (fichier des personnes radicalisées) est mis à jour régulièrement, après chaque GED.

Prévention et lutte contre la délinquance

Police de Sécurité du Quotidien (PSQ)

A l'issue de quatre réunions de concertation en fin d'année 2017, la préfète a organisé une réunion d'information, le 20 avril 2018, à laquelle étaient associés les élus du département et l'ensemble des partenaires de l'Etat en matière de sécurité pour leur présenter les stratégies locales de sécurité élaborées pour le département du Gers dans le cadre de la PSQ.

Rencontres de la sécurité

Ces rencontres consistent en la fusion de la semaine de la sécurité routière et la journée de la sécurité intérieure. Elles se sont déroulées du 10 au 13 octobre 2018, avec une journée d'information et de sensibilisation, le samedi 13 octobre, sur un stand commun SDIS/Gendarmerie/Polices nationale et municipale d'Auch/Armée/Sécurité routière et Associations de sécurité civile.



Vidéo-protection : le nombre de dossiers examinés en commission départementale, sur le rapport des référents-sûreté de la police et de la gendarmerie, est constant par rapport à 2017 :

- Nombre de dossiers examinés en commission : 101
- Nombre de nouvelles caméras installées : 325



LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

Présentation

Au sein du ministère de la justice, les missions de la DPJJ sont définies par le décret n° 2008-689 du 9 juillet 2008.

La direction de la protection judiciaire de la jeunesse est chargée de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre.

A ce titre, elle :

- conçoit les normes et les cadres d'organisation de la justice des mineurs en liaison avec les directions compétentes ;
- garantit, directement ou par son secteur associatif habilité, une aide aux décisions de l'autorité judiciaire ;
- assure directement, dans les services et établissements de l'Etat, la prise en charge de mineurs sous-main de justice ;
- garantit à l'autorité judiciaire, par le contrôle, l'audit et l'évaluation, la qualité de l'aide aux décisions et celle de la prise en charge quel que soit le statut des services et établissements sollicités ;
- en liaison avec le secrétariat général, définit et conduit la politique des ressources humaines menée au profit des personnels des services déconcentrés et élabore les règles statutaires applicables aux corps propres à la protection judiciaire de la jeunesse. Elle développe les outils de gestion prévisionnelle. Elle assure un suivi individualisé des carrières. Elle conduit la politique de formation mise en œuvre par l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse (ENPJJ) ;

- détermine les objectifs stratégiques et opérationnels, définit les besoins de fonctionnement et d'équipement, répartit les ressources et les moyens entre les différents responsables fonctionnels et territoriaux »

Sur le département du Gers, la PJJ est constituée d'une unité éducative de milieu ouvert domiciliée à Auch et intervenant sur l'ensemble du département.

Elle assure :

- l'exercice d'une permanence éducative auprès du tribunal ;
- l'aide à la décision judiciaire par l'apport d'éléments d'information et d'analyse relatifs à la situation des mineurs ;
- l'organisation, sous la forme d'activités de jour, d'un ensemble structuré d'actions qui ont pour objectifs le développement personnel, l'intégration sociale et l'insertion professionnelle du jeune ;
- la participation aux politiques publiques.

Chiffres clés

Sur l'année 2018, 341 jeunes ont été pris en charge. Nous notons une hausse de l'activité de près de 12% par rapport aux années précédentes.

Répartition civil/pénal

Est notée depuis 2014 une activité au pénal plus importante et une baisse de l'activité au civil. Cette tendance se confirme et s'amplifie en 2018, l'activité au pénal représentant 80% de l'activité globale.

Structure de la population prise en charge

Est notée depuis plusieurs années une forte proportion de jeunes de moins de 10 ans (39%) en 2015. Cette tranche d'âge est prise en charge dans son intégralité au titre de l'article 375 du code civil. En 2016 cette prise en charge a chuté à 16%. Depuis 2017, le « public cible de la PJJ » (les 13-21 ans) représente plus de la moitié de la prise en charge globale 77% .

La répartition par sexe est stable sur les 3 dernières années : 31% de filles pour 69% de garçons.

Répartition géographique des mineurs suivis

Comme pour les années précédentes, l'essentiel de l'activité se concentre autour d'Auch, Mirande et Condom. L'extrême est du département est touché en raison de sa proximité avec la métropole toulousaine.

Masses financières

La masse salariale de l'UEMO d'Auch est de 1 897 900 €. Le budget de fonctionnement s'élève à 80 000 €. Soit un total de 1 977 900 €.

Indicateurs de performance

Délais de prise en charge imputable au service

La réactivité des services repose sur des délais de prise en charge courts ainsi que sur la capacité à se mobiliser dans un contexte d'urgence. Les délais de prise en charge faisant suite à la saisine des services par un magistrat sont un bon indicateur pour juger de la performance de ceux-ci. Ce choix se justifie pour des raisons éducatives : il convient de réduire au maximum la durée s'écoulant entre les faits à l'origine de la mesure éducative et sa mise en exécution.

	Objectif 2018	Réalisé 2018
Mesures judiciaire d'investigation éducative	<12 jours	42 jours
Mesures pénales	<12 jours	150 jours
Mesures pénales soumises à l'art. 12-3 de l'ordonnance du 02.02.1945	<5 jours	4 jours

Les délais de prise en charge ont été fortement allongés par l'augmentation de l'activité et un turn over important de contractuels sur le premier semestre 2018. L'effectif RH est stabilisé depuis le 1er septembre 2018.

Part des jeunes âgés de moins de 17 ans à la clôture de prise en charge pénale qui n'ont ni récidivé, ni réitéré dans l'année qui a suivi

La prévention de la récidive et de la réitération est un des objectifs majeurs fixés à la DPJJ et sous-tend toute son action. Elle passe par des pratiques s'appuyant sur le milieu ouvert garant de la cohérence de l'intervention éducative et de la continuité des parcours des jeunes. L'objectif est d'assurer une capacité de diversification et d'adaptation de la réponse éducative à la problématique singulière de chaque jeune, tant pendant sa prise en charge qu'en sortie de dispositif. L'action de la PJJ repose également sur le renforcement des partenariats ou des relations avec les acteurs de la protection de l'enfance : département, tissu associatif et service judiciaire au premier chef.

Le rapport entre le nombre de jeunes qui, dans l'année qui suit la sortie de la mesure, n'ont ni réitéré ni récidivé sur l'année N+1, est de 93% ; il est de 85% au niveau national. Ces chiffres sont quasi identiques depuis 2015.

PREVENIR ET LUTTER CONTRE L'INSÉCURITÉ ROUTIÈRE

Le bilan 2018 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à **142 accidents corporels, 220 blessés et 17 tués**. Le nombre d'accidents corporels est en baisse de 13 % et le nombre de blessés est en hausse (+ 5%). Le nombre de tués est en augmentation + 1 victime.

Indicateurs	2017	2018	Evolution
Accidents	164	142	- 13 %
Tués	16	17	+ 1 victime
Blessés	210	220	+ 5 %

Profil des victimes

Cette année encore, **les seniors ont payés un lourd tribut**. Sur les 17 personnes qui ont perdu la vie sur les routes de notre département en 2018, **6 étaient âgées de plus de 65 ans (dont 1 piéton de 68 ans)**. Sur les 5 années précédentes (2013 à 2017), 43 % des tués étaient des seniors, alors qu'ils représentent 24 % de la population gersoise. A noter également, sur les 17 tués en 2018, une représentation plus importante des 14-24 ans (5 tués).

La population masculine est sur-représentée dans les accidents mortels. En 2018, 13 tués sur 17 étaient des hommes. Sur les 5 dernières années, leur responsabilité présumée est constatée dans 3 accidents mortels sur 4.

A noter aussi, sur les 17 tués en 2018, 10 étaient gersois.

Les causes des 17 accidents mortels en 2018 (un accident peut avoir plusieurs causes)

La première cause c'est la **vitesse**, suivie par les pertes de contrôle dues à un malaise, à un défaut d'attention, à l'endormissement du conducteur, à un problème technique du véhicule, les **problèmes d'addiction** (alcool et stupéfiants).



Dans 5 accidents mortels, un des conducteurs impliqués était sous l'emprise de l'alcool ou de stupéfiants.

Parmi les facteurs aggravants, on peut noter 3 accidents mortels contre un obstacle fixe (arbres), 1 personne ayant perdu la vie en 2018 n'avait pas attaché sa ceinture de sécurité.



Les délits routiers

Indicateurs	2017	2018	Evolution
Conduite sous l'emprise de l'alcool	931	817	↓
Conduite sous l'emprise de stupéfiants	226	267	↑
Délits relatifs aux comportements routiers (refus de priorités)	408	429	↑
Non port de la ceinture de sécurité	739	673	↓
Usage du téléphone au volant	1 316	1 235	↓
Contrôles vitesse (nombre d'infractions)			
Radars fixes	66 327	84 837*	↑
Radars mobiles embarqués	14 438	10 964	↓
Contrôles avec interception	6 231	5 293	↓

*Données impactées par les actes de vandalisme de fin 2018

Le nombre de retraits immédiats de permis de conduire a légèrement baissé en 2018 (baisse de 2 % par rapport à 2017). En 2018, les forces de l'ordre ont procédé à **603 retraits immédiats**, contre 613 en 2017 (retrait immédiat pour vitesse supérieure à 40km/h par rapport à la vitesse maximale autorisée et/ou taux d'alcoolémie supérieur ou égal à 0,8 gramme/litre de sang et/ou consommation de stupéfiants).

Dans le Gers en 2018 : 60 véhicules contrôlés en grand excès de vitesse (63 en 2017)

Les forces de l'ordre et de sécurité ont procédé au contrôle de 60 automobilistes qui circulaient hors agglomération, à une vitesse enregistrée supérieure de plus de 50 km/h à la vitesse maximale autorisée.

Les forces de l'ordre ont procédé à la rétention immédiate de leur permis de conduire qui est suspendu pour 4 mois, et à la **mise en fourrière administrative immédiate de ces véhicules.**



Evolution annuelle de l'accidentalité

En zone gendarmerie

La zone gendarmerie enregistre pour la troisième fois le nombre de tués (16) le plus faible des 23 dernières années, il en est ainsi également pour le nombre d'accidents corporels (92). La hausse des blessés (+ 24) est uniquement due à l'accident entre un véhicule léger et un autocar (transport scolaire : 25 blessés). Ce bilan incite à ne pas changer les modes d'action qui démontrent une réelle pertinence. En effet il est précisé qu'en comparaison à 2017, le nombre d'accidents mortels est en baisse (-1).

Le groupement de gendarmerie départementale du Gers a démontré sa détermination dans la lutte contre l'insécurité routière, avec une pression jour (hors contrôle sanction automatisé) de **40 infractions, en légère baisse de 6,9 %** par rapport à l'année 2017, en raison des contraintes fortes (renfort réserviste en baisse (- 10 % GGD - 35 % EDSR), mouvements sociaux « agriculteurs et gilets jaunes », problème d'effectifs récurrent au sein de l'EDSR, dont les unités sont en charge de la sécurité routière, et modification du process d'interception des véhicules en infraction pour garantir la sécurité des gendarmes motocyclistes). Quant au passage aux 80 km/h à compter du 01 juillet 2017, la mission pédagogique durant un mois a impacté le relevé d'infraction.

Dans 62 % des accidents, le **mis en cause responsable est Gersois** ; en baisse depuis trois ans, le taux de représentation était encore en 2017 de 81 % sur la même période. Ce résultat n'est pas le fruit du hasard, il conforte notre

action déterminée qui démontre depuis sa mise en place une réelle pertinence. Maintenir une mobilisation de tous les instants, avec la seule préoccupation d'exercer une présence efficace pour sanctionner sans aucune faiblesse les conducteurs qui mettent en danger les autres usagers en ne respectant pas le code de la route. **L'application de la tolérance zéro dans le département est une absolue nécessité** pour contenir la violence routière et l'incivilité grandissante des conducteurs, dont le comportement, non seulement s'est dégradé, mais a du mal à progresser positivement.

La répression constitue une part importante de l'activité, tout comme l'information et la prévention, qui permettent également de faire passer des messages et d'agir à long terme sur les comportements. C'est dans cet esprit que l'EDSR

du Gers a organisé avec l'appui de la préfecture (crédits PDASR) une journée moto. Ainsi 61 utilisateurs de 2 roues d'une cylindrée supérieure à 125 cm³, usagers particulièrement exposés aux dangers de la route, ont été sensibilisés.



Au cours de l'année une semaine d'action de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité dans les transports scolaires et dans le même temps au contrôle des conducteurs et des véhicules a été réalisée.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la LOPPSI2, 35 mises en fourrière administrative ont été réalisées. L'effort permanent pour réduire la violence sur les routes du Gers et l'engagement de l'EDSR et des compagnies d'Auch et de Condom contribue à un contrôle des flux de circulation en profondeur dans les créneaux horaires les plus sensibles.

Au travers les services quotidiens d'initiatives et/ou coordonnés (un jour un axe, un jour un village, 120 minutes pour une cause, coups d'œil sur les poids lourds) la présence de la gendarmerie sur tous les axes routiers s'inscrit pleinement dans une logique de contrôle de flux et limite par la même occasion les atteintes aux biens et aux personnes.



Chiffres clés

- 55 269 heures d'activité de sécurité routière dont 786 dédiées à la prévention
- 24 582 infractions ont été constatées, dont 15 334 infractions à la vitesse
- 51 703 dépistages alcoolémie
- 804 alcoolémies
- 14 55 dépistages stupéfiants
- 291 conduites sous l'emprise de stupéfiants
- 1 124 usage de téléphone portable
- 289 conduites sans permis de conduire
- 637 infractions au port de la ceinture ou dispositif de retenue pour enfant
- 428 refus de priorité
- 633 retraits du permis de conduire
- 1 251 immobilisations de véhicules
- 35 mises en fourrière administrative.
- 12 services « un jour un village »
- 24 services « un jour un axe »
- 24 services « coup d'œil sur les poids lourds » en 2018
- 150 services « 120 minutes pour une cause » en 2018
- 7 motocyclistes impliqués en 2018 dans un accident corporel de la circulation routière (19 en 2017)
- 80 bus de transport scolaire contrôlés lors de la semaine de sensibilisation au port de la ceinture de sécurité au cours de laquelle 1360 flyers ont été remis

En zone police

Le nombre des accidents à Auch en 2018 a baissé : un accident mortel à Auch (piéton renversé) au lieu de 2 en 2017 confirmé par une baisse du nombre des blessés (hospitalisés ou pas).

La lutte contre l'insécurité routière s'est traduite en zone Police par un changement de dispositif.

Les contrôles ponctuels ou de courtes durées ont pris la place des grands dispositifs voyants et peu positifs.

Les véhicules en excès de vitesse flashés ont augmenté malgré la baisse des contrôles avec le radar embarqué :

En 2017, 139 contrôles radar embarqué pour 126 en 2018

En 2017, 957 véhicules flashés pour 965 en 2018



Parallèlement, le nombre des contrôles routiers a augmenté passant de 155 en 2017 à 173 en 2018 pour 69 infractions relevées en 2017 et 93 en 2018.

Ces contrôles inopinés ont permis de relever 93 infractions en 2018 au lieu de 69 en 2017 mais surtout d'opérer 34 retraits immédiats du permis de conduire au lieu de 9 en 2017. Ils ont également donné lieu à des dépistages salivaires pour détecter la consommation de stupéfiant : 71 en 2017 pour 6 positifs et 83 en 2018 pour 10 positifs.

Ces nouveaux dispositifs permettent de mieux répondre à l'attente des citoyens et de laisser plus d'initiative aux fonctionnaires.



Les infractions les plus courantes sont en premier le téléphone au volant (22 en 2018 au lieu de 11 en 2017), l'absence de ceinture de sécurité attachée (12 en 2018 / 15 en 2017) et le non-respect de l'arrêt au feu rouge (11 en 2018 et 12 en 2017).

Le nombre de procès-verbaux électroniques (PVE) est passé de 1 481 en 2017 à 1 730 en 2018 soit une verbalisation par PVE de 99 % (conforme aux instructions nationales).

Service des Sécurités de la préfecture - Unité réglementation et sécurité routière

Dès la mise en application, fin 2017, du Plan Préfecture Nouvelle Génération donnant lieu à la fermeture des guichets et au déploiement des procédures dématérialisées, l'unité sécurité et réglementation routières redimensionnée s'est recentrée sur les missions relevant de la réglementation des droits à conduire et de l'activité des professions en lien avec la sécurité routière. Elle assure notamment l'interface entre les usagers et le CERT de façon à pérenniser les procédures dans le strict respect de la réglementation.

Par ailleurs, les entreprises de taxi et de transport public particulier de personnes, les centres de sensibilisation à la sécurité routière, les autos-écoles, les centres de contrôle technique, doivent s'adapter aux évolutions réglementaires en cours, destinées à contrôler plus étroitement les activités et à lutter contre toute forme de fraude (fraude documentaire, fraude à l'identité, etc.) Cette mission est exercée en lien étroit avec la référente fraude de la préfecture, elle-même en réseau avec l'ensemble des référents fraude nationaux et nécessite une grande vigilance lors de l'instruction de chaque dossier.

Au titre de la gestion des procédures propres à ces professions réglementées, le service a été particulièrement sollicité, au cours du second semestre, par la mise en oeuvre de la procédure de labellisation des auto-écoles conditionnant notamment la faculté à poursuivre leur action dans le dispositif dit du "permis à un euro par jour". Dans un contexte de forte contestation de cette mesure par les professionnels, relayée par leurs syndicats nationaux et départementaux, le contrôle du respect des 23 critères pédagogiques, financiers, matériels et numé-

riques posés pour l'attribution de ce label a généré une charge de travail supplémentaire essentiellement prise en charge par la responsable de l'unité.

La déclinaison locale des mesures adoptées en Comité Interministériel de la Sécurité routière le 9 janvier 2018 donne lieu à une collaboration resserrée avec l'autorité judiciaire, notamment en ce qui concerne la limitation de vitesse à 80 km/h et le développement des systèmes d'antidémarrage par éthylotest électronique, prévus pour les conducteurs sanctionnés pour alcoolémie. Au 31 décembre 2018, 315 arrêtés de suspension administrative des droits à conduire pour alcoolémie avaient été pris.

Enfin, la réforme des modalités d'instruction des dossiers relatifs aux épreuves sportives, affirmant la responsabilité des organisateurs

quant aux conditions de déroulement de la manifestation concernée, a donné lieu à une simplification des critères de répartition entre le régime de l'autorisation et celui de la déclaration. Ainsi, le nombre de demandes d'autorisation a fortement diminué cette année, tandis que celui des dossiers soumis à déclaration a augmenté de 67 %. Dans cette période de transition et de nouvelles responsabilités pesant sur les organisateurs, dont l'ampleur n'est pas nécessairement assimilée en amont, l'accompagnement des responsables sportifs est une mission essentielle du service, contribuant à garantir le bon déroulement des projets associatifs.



La préfète, Catherine Séguin, le maire Michel Esplé, le capitaine Thierry Souplet, ont assisté aux contrôles routiers.

Comme l'an dernier, l'une des étapes du Tour de France (Trie-sur-Baïse / Pau) a impacté le territoire départemental le 26 juillet 2018. En lien avec la préfecture des Landes et celle des Hautes-Pyrénées, l'action de l'unité a contribué à la bonne coordination et au pilotage des services de

façon à assurer un niveau de sécurité maximal du public et des participants à l'épreuve.

A cette occasion, le centre opérationnel départemental (COD) a été activé.



Chiffres clés

- 607 décisions de suspension administrative de droits à conduire (dont 315 pour alcoolémie, 168 au titre de la vitesse et 124 pour conduite après absorption de produits stupéfiants), soit 3 642 points retirés (au 31/12/2018)
- 172 décisions d'annulation des droits à conduire pour solde de points nul
- 61 stages de sensibilisation à la sécurité routière (au 30/11/2018), concernant 1 000 stagiaires dont 662 à titre volontaire
- épreuves sportives : 6 épreuves soumises à autorisation - 148 épreuves soumises à déclaration (sur l'arrondissement d'Auch)
- 4 décisions d'homologation de circuits auto et moto (1^{ère} demande ou renouvellement)
- 11 dossiers de demande de labellisation déposés par les auto-écoles, 5 établissements agréés au 31/12/2018, 6 dossiers en cours d'instruction, une quinzaine de dossiers attendus
- Taxis : 38 demandes de carte professionnelle instruites

Direction Départementale des Territoires

Sécurité routière

Le bilan 2018 de l'accidentalité dans le Gers s'établit à 142 accidents corporels, 17 tués et 220 blessés dont 98 hospitalisés.

Par rapport à 2017, le nombre d'accidents corporels est en baisse (-13%) alors que l'on constate une hausse de 7 % du nombre de blessés, liée à l'accident de l'autocar transportant des enfants en début d'année. Le nombre de blessés hospitalisés diminue (- 20%). En revanche, on dénombre 1 tué de plus (17 tués contre 16 en 2017).

Sur le volet « prévention », l'année 2018 a été marquée par l'élaboration et la publication du document général d'orientations (DGO). Ce document qui est l'aboutissement des réflexions menées par l'ensemble des acteurs impliqués sur ce domaine, fixe les objectifs prioritaires pour les années 2018-2022 en matière de prévention sécurité routière dans le département. Le Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière en est sa déclinaison annuelle. En 2018, il a bénéficié de 62 076 € de crédits de l'État destinés à 30 porteurs de projets (associations, collectivités, comités des fêtes, établissements scolaires, services de l'État) qui ont réalisé, en particulier sur l'enjeu senior, le déploiement de l'action de « Sensibilisation des seniors à une mobilité plus sûre » sur 8 sites du département. Cette action a été menée en partenariat avec l'association « Génération mouvement » fédérant plus de 80 clubs seniors de Gers, les auto-écoles du département, l'association prévention routière, la gendarmerie nationale, les IPCSR et les agents de la DDT

32. Après un apport théorique sur le code et la gestion des situations à risques pour cette classe d'âge, des ateliers pratiques étaient proposés, notamment des audits de conduite sur route ou de test de voiture à boîte automatique. Environ 350 seniors ont participé à ces rendez-vous et 120 ont suivi un audit de conduite.

La DDT émet des avis techniques portant sur la sécurité routière sur divers projets d'aménagement d'espaces publics notamment voirie (DETR, CDAC, ...) et aussi en tant que conseil aux collectivités locales. Près de 120 avis ont été donnés en 2018. Tous ces avis œuvrent à lutter contre l'insécurité routière.

Concernant les transports, la DDT émet des avis et arrêtés de dérogation de circulation des poids-lourds (WE et jours fériés) :

- 45 dérogations pour les poids lourds
- 1 avis sur autorisation de circulation d'un petit train touristique routier
- 22 radars fixes dont 6 radars doubles sens sont actuellement en service dans le département. Deux itinéraires protégés ont fait l'objet de visites techniques : il s'agit d'itinéraires hors agglomération (Auch Nord - Fleurance et Mauvezin - Solomiac) ayant une densité d'accidents élevée principalement due à une vitesse excessive et sur lesquels il est prévu de placer de façon aléatoire un radar autonome d'où leur nom "itinéraires sécurisés par panneaux leurres". Les radars lourdement vandalisés sont désormais remplacés par des radars « tourelle » double-sens. Le premier d'entre-eux est en cours de remplacement à Maulichères (RD 935).

Enfin, sur le volet « gestion de crise », 92 entreprises de transports ou en lien avec le BTP, pouvant être réquisitionnées, ont été recensées en 2018.

Pilotage du CoTRIM et suivi du Plan Vigipirate.

Chiffres clés

- 200 actions de prévention pour 20 000 personnes sensibilisées (Budget PDASR 2018 : 62 076 €)
- 22 accidents corporels, + 15 personnes blessées et +1 tué par rapport à 2017
- 20 Avis techniques, 45 dérogations PL
- 1- 22 radars fixes dont 6 à double sens
- 92 entreprises recensées,
- 5 bulletins d'alerte orange émis pour risque d'inondation



Education routière

En 2018, ce sont 5 300 candidats qui ont passé un examen du permis de conduire dans le Gers : pour l'essentiel, il s'agit d'examens pratiques, pour les différentes catégories (catégories B, A2, BE et du groupe lourd), ainsi que quelques sessions d'examens de code de la route (sessions spécifiques pour candidats non francophones et pour candidats dyslexiques, une fois par trimestre).

S'agissant des examens du permis de conduire de la catégorie B, les délais d'attente sont relativement courts dans le Gers, puisqu'en 2018 le délai d'attente entre la première et la deuxième présentation y était seulement de 50 jours, contre un délai moyen de 66 jours dans la région et 67 jours sur le plan national.

En sus de ces examens du permis de conduire, en 2018, les inspecteurs du permis de conduire du Gers ont par ailleurs assuré des examens professionnels, en étant membres du jury pour les examens Taxi, les examens BEPECASER et les examens de conduite des Titres professionnels et CAP de Conducteur routier.

De plus, les inspecteurs du permis de conduire du Gers ont également assuré leurs missions de contrôle, notamment en menant des contrôles dans des centres de sensibilisation à la sécurité routière (5 contrôles en 2018) et dans des centres agréés pour les examens du code de la route (3 contrôles en 2018).

PRÉVENIR LES RISQUES PRÉPARER ET GÉRER LES CRISES

Service des Sécurités de la préfecture - Unité Sécurité Civile

Prévenir les risques

Plan Vigipirate

Dans le courant de l'année plusieurs dispositifs ciblés (période estivale, rentrée scolaire, fin d'année...) viennent compléter le plan Vigipirate. Il s'agit de développer une culture de vigilance et de sécurité à tous les niveaux de la société, et de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'action terroriste. Ces mesures ont vocation à informer et à assurer une protection adaptée des citoyens en toutes circonstances (grands rassemblements, protection des établissements scolaires, cybersécurité, grands magasins, etc.).

Dans le contexte d'une menace terroriste toujours présente, caractérisée par un phénomène endogène et constituée d'individus difficiles à cerner, le niveau 2 du plan Vigipirate, **Sécurité renforcée - Risque attentat**, est maintenu sur le territoire national. Le niveau 3, **Urgence attentat**, a été activé du 12 au 14 décembre dernier à la suite de l'attentat commis sur le marché de Noël de Strasbourg la veille au soir. Des courriers portant sur l'accroissement de la vigilance ont été signés par Mme la préfète et transmis aux maires (marchés de Noël et autres animations) ainsi qu'aux dirigeants des principaux centres commerciaux (affluence de clientèle pour les fêtes).

Planification – Exercices

Le travail de planification s'est poursuivi cette année, avec l'achèvement de la révision de plans Orsec, notamment celui du circuit de Nogaro ou encore le plan particulier d'intervention (PPI) du stockage de gaz Téréga (ex-TIGF). D'autres sont en cours de finalisation. Le taux de révision des plans (indicateur du contrôle de gestion) est de 85 % pour le Gers, résultat qui le place en haut de tableau au plan national.



Cinq exercices de sécurité civile ont été organisés au cours de l'année. Ils ont notamment permis de tester le plan Orsec de la Centrale nucléaire de

Golfech ou la préparation à des attaques de type terroriste. Le plan NOVI (nombreuses victimes) a été déployé dans le cadre d'un entraînement, début juin à Marciac, ainsi que pour la gestion d'une situation réelle (collision entre un bus scolaire et un véhicule à Manciet, le 25 janvier dernier).



Veille sanitaire : « *vespa velutina nigrithorax* » le frelon asiatique



Sauf en cas de danger avéré, le frelon ne constitue pas un risque de sécurité civile motivant l'intervention des services

départementaux d'incendie et de secours (SDIS) : la menace présentée par cet hyménoptère dont l'éradication est désormais impossible concerne essentiellement le milieu agricole et en particulier apicole. L'usager s'adresse à ses frais aux entreprises susceptibles d'intervenir pour la destruction des nids, dont la liste est diffusée par les services de l'État. Des arrêtés préfectoraux d'organisation des opérations seront pris lorsque la stratégie nationale de lutte contre cet insecte aura été arrêtée.

Suivi des établissements recevant du public (ERP)

6 423 établissements recevant du public sont recensés dans le département.

Au 31 décembre, 332 visites de sécurité avaient été réalisées sur la base de la programmation établie pour l'année 2018 pour l'arrondissement d'Auch, dont :

- 198 au titre de la périodicité (100 % de la programmation de 2018)
- 134 pour des ouvertures d'ERP ou des réceptions de travaux

- A la même date, 25 ERP du département font l'objet d'un avis défavorable de la commission de sécurité d'arrondissement concernée et continuent de fonctionner sur autorisation du maire territorialement compétent.

Aucun texte majeur n'est venu, en 2018, modifier la réglementation applicable aux ERP. A noter cependant qu'à la suite de l'**arrêté ministériel du 13 juin 2017, concernant les magasins de vente et centres commerciaux (ERP de type M)**, les modalités de classement de ces établissements ont été revues à la baisse.

En ce sens, plusieurs enseignes commerciales ont été reclassées de 1ère en 2ème catégorie, ce qui ramène à un rythme triennal la périodicité des contrôles de la commission de sécurité auxquelles elles sont assujetties, celui-ci étant auparavant annuel.

Et surtout, d'autres plus petites, relevant auparavant de la réglementation propre aux ERP du 1er groupe car classées en 4ème catégorie, le sont désormais en 5ème (2ème groupe) et ne sont par conséquent plus soumises à visite périodique. Seule une demande du maire, ou une décision préfectorale, fondée sur des éléments de nature à mettre en jeu la sécurité incendie de l'exploitation, peut être de nature à déclencher une visite de la commission. Nonobstant, elles doivent naturellement toujours se conformer aux normes réglementaires propres à l'exploitation d'un ERP (présence et maintien des équipements de sécurité, contrôles périodiques de leur bon état de fonc-

Chiffres clés

- 29 plans ORSEC suivis, 85 % actualisés.
- 8 ERP sous avis défavorable dans l'arrondissement d'Auch, dont 4 depuis moins de 4 mois et 4 depuis plus d'un an.

Préparer et gérer les crises

Demandes de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Juillet et août sont en général les mois chargés d'événements orageux, cette année les phénomènes ont débuté en mai. Pendant quatre mois, comme au plan national, le département du Gers a été touché par une succession



exceptionnelle d'orages particulièrement violents. En même temps, la DGSCGC déploie dans les préfectures l'application nationale *i-cat-nat*

(gestion dématérialisée des procédures) et doit multiplier les réunions de la commission interministérielle pour pouvoir examiner au plus tôt l'ensemble des demandes communales.

Après les phénomènes orageux, ce sont les demandes communales pour les dommages liés à la sécheresse et à la réhydratation des sols qui prennent le relais. Comme à l'accoutumée, elles seront instruites par le ministère après la production par Météo-France de son rapport annuel, réalisé et consolidé à la fin du premier trimestre 2019.

Nouveau déclencheur des sirènes du SAIP (système d'alerte et d'information des populations)

Depuis le 7 novembre dernier, un nouveau système national d'alerte

Le signal national d'alerte

Son montant et descendant émis par les sirènes.

L'alerte : 3 séquences d'1 minute et 41 secondes, séparées par un silence.

Fin de l'alerte : son continu de 30 secondes

Les essais mensuels : 1 séquence d'1 minute et 41 secondes tous les 1^{er} mercredis du mois

L'alerte : un danger imminent ou en cours

est mis en œuvre et impacte le déclenchement des sirènes SAIP du département. Conformément à l'article 4 de l'arrêté du 23 mars 2007, le déclenchement à titre d'essai intervient le 1^{er} mercredi de chaque mois à heure fixe, partout en France. Dans le cadre du nouveau dispositif, les services du ministère de l'Intérieur (DGSCGC) ont instauré à cette échelle des déclenchements différés : en zone de défense et de sécurité sud, il est fixé à 12 h 15.

Armement du Centre Opérationnel de Défense (COD)

Le COD a été activé à l'occasion de cinq exercices en 2018, ainsi que pour la gestion de quatre situations de crise : l'accident routier ayant impliqué un bus scolaire et un véhicule léger à Manciet fin janvier (donnant lieu au déploiement du plan NOVI), les manifestations d'agriculteurs début février, le passage du Tour de France fin juillet, et le mouvement dit "des gilets jaunes" depuis la mi-novembre. L'armement a été maintenu pendant 3 jours et 2 nuits pour le mouvement des agriculteurs, et se prolonge sur 6 journées (1 week-end complet et 4 samedis) pour celui des gilets jaunes. Cette forte mobilisation a été assurée par le chef du service des sécurités et les trois agents de l'unité « défense et sécurité civiles », qui ont pu gérer les événements dans la durée sans devoir rechercher une relève par le recours à du personnel extérieur au service.

Chiffres clés

- Inondations du printemps : 210 dossiers déposés (une même commune peut déclarer plusieurs événements) - 135 communes reconnues, 74 non reconnues, 1 en attente de décision.
- Phénomènes de sécheresse sur l'année 2017 (traitées en 2018) : 123 demandes communales - 123 communes reconnues (100 %).

Direction Départementale des Territoires

Développement durable, prévention et gestion des risques, transition énergétique

- Prévention des risques
- Mise en œuvre progressive des Plans de Prévention des Risques Naturels Inondations à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents.

Le risque inondation est de loin le risque naturel le plus important dans le département. Or, la majorité des PPRI en vigueur ne couvre que la surface inondée par la rivière principale. Ainsi les services de l'Etat ont engagé la réalisation de Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) à l'échelle de bassins hydrographiques cohérents sur l'ensemble du territoire départemental.

L'année 2018 a permis la finalisation des études techniques des PPRI sur les 67 communes constituant les bassins versants de l'Adour, de l'Arros, du Léas et du Bouès et l'approbation des PPRI des communes d'Auch, Preignan et Roquelaure sur le bassin versant du Gers (les autres PPRI des communes constituant les bassins versants du Gers, du nord de l'Arrats et de l'Auroue ont été approuvés en fin d'année 2017).

Chiffres clés

- 147 PPRI communaux approuvés par Arrêté Préfectoral,
- 2 Plans de Surfaces Submersibles de l'Adour et de la Baïse (42 communes) approuvés par décret et valant PPRI,
- Toutes les communes du département ont un PPR retrait-gonflement d'argile (RGA) approuvé par Arrêté Préfectoral
- Plans de Prévention des Risques Technologiques (6 communes) TITANOBEL, TIGF stockage de gaz de Lussagnet et de l'Isaute approuvés par Arrêté Préfectoral.

Agence Régionale de Santé

Signaux et alertes sanitaires

L'Agence Régionale de Santé Occitanie assure en continu un dispositif de veille et d'alerte sanitaire sur tout le territoire régional, en relation avec les services préfectoraux. A cet effet, elle dispose d'une plateforme régionale d'urgence et de veille sanitaire qui réceptionne l'ensemble des signaux et alertes.

Plans de secours et de défense

L'ARS est étroitement associée à l'élaboration et au suivi des plans de secours et des plans de défense sur le volet sanitaire. A ce titre, la délégation départementale a été associée à la mise à jour des plans suivants en 2018 :

- Plan Orsec Accident Ferroviaire
- Plan Orsec Circuit de Nogaro
- Plan Particulier d'Intervention Site Teréga
- Plan Canicule été 2018
- Plan Grand Froid

A signaler également l'approbation de la convention entre l'ARS, le CH d'Auch et le CH du Gers relative au fonctionnement de la Cellule d'Urgence Médico Psychologique (CUMP).

Enfin, l'ARS poursuit ses travaux d'élaboration du Plan Départemental de Mobilisation des Moyens qui viendra se substituer au Plan Blanc Elargi.

Sécurité Civile

Chaque année, la délégation départementale participe à plusieurs exercices pilotés par la préfecture :

- Exercice PPI Golfech le mercredi 28 mars
- Exercice NOVI le jeudi 7 juin

Grands rassemblements – Epreuves sportives

La délégation départementale de l'ARS est amenée à émettre, à la demande du préfet, un avis sanitaire sur l'organisation des grands rassemblements et des épreuves sportives sur deux aspects :

- Organisation des secours
- Hygiène et salubrité publique

Elle émet également un avis sur les demandes d'homologation des circuits (essentiellement de motocross).

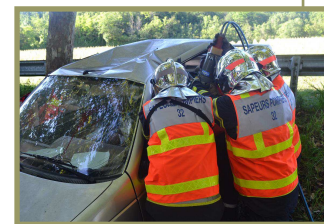
Chiffres clés

- 164 signaux de veille sanitaire concernant le Gers reçus en 2018 à l'agence régionale de santé Occitanie (contre 138 en 2017).
- 5 plans de secours actualisés.
- 2 exercices réalisés en 2018.
- 5 avis sur grands rassemblements
- 13 avis sur manifestations sportives
- 3 avis sur homologation de circuits

Service Départemental d'Incendie et de Secours

Prévenir les risques – Préparer et gérer les crises

- La prévention contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP)
- La révision du règlement opérationnel avec une optimisation de la couverture opérationnelle et un ajustement des codes sinistres et trames de départ associées
- Le renforcement de notre gestion de la défense extérieure contre l'incendie (DECI)
- La participation active à des exercices d'ampleur
 - Tuerie de masse à Nogaro (9 mars) et Pavie (6 juillet)
 - NOVI à Marciac (7 juin)
 - Sauvetage inondation à Saint-Pé-de-Bigorre dans les Hautes-Pyrénées (12 avril)
 - Plan particulier d'intervention (PPI) à Golfech (27 et 28 mars)
 - Sauvetage déblaiement dans les Alpes-Maritimes (13 au 16 novembre)
- Opérations marquantes
 - Accident de bus (25 janvier) déclenchement du plan NOVI
 - Renfort inondations dans l'Aude (15 au 19 octobre)
- Formation des populations aux gestes qui sauvent



Chiffres clés

Prévention ERP

- 28 établissements sont sous avis défavorables
- 567 études de dossiers
- 375 visites de sécurité dont 220 visites périodiques et 155 visites d'ouverture ou de réception après travaux

Bilan des interventions

- 12603 interventions en 2018
- dont 903 incendies (7,2%)
- 10382 secours à personnes (82,4%) dont 904 accidents de la circulation
- 1315 opérations diverses et 3 NRBC (nucléaire, radiologique, biologique et chimique)
- 10338 victimes secourues
- Augmentation de 0,9% de l'activité opérationnelle par rapport à 2017

Bilan des formations aux gestes qui sauvent

- 11 actions
- 112 personnes formées

Développer le volontariat et la formation des populations

La poursuite des actions en faveur du volontariat pour assurer la pérennité des centres de secours en maintenant un effectif adapté dans les centres d'incendie et de secours

- Actions ciblées sur le secteur de Barcelonne du Gers, Aignan et Nogaro
- Généralisation des astreintes de nuit, week-end et jours fériés à l'ensemble des centres de secours
- Indemnisation de la disponibilité diurne à hauteur de 1% du taux de l'indemnité
- La journée de la femme sur le thème « Vis ma vie de sapeur-pompier » : 10 femmes de la société civile se sont glissées une journée dans la peau d'un sapeur-pompier
- Animations à la Foire de printemps et lors de la journée de la sécurité intérieure
- Signature de conventions de disponibilité SDIS/SPV/employeurs
- Signature des conventions périscolaires
- La mise en valeur des employeurs de sapeurs-pompier volontaires :
 - Grand angle La Dépêche le 12 janvier 2018
 - La remise des labels « Employeurs partenaires des sapeurs-pompier » et des diplômes « Organismes partenaires »

La formation et l'information des populations

Dans le cadre scolaire :

- 3 classes de cadets de la sécurité civile (PSC1 et AS-SEC)
- Sensibilisation lors des journées de défense et de citoyenneté
- ASSEC, PSC1 et GQS pour les collégiens
- APS dans les écoles (grande section de maternelle à CM2)
- Formation SST pour les lycéens en formation professionnelle

Dans les forums et manifestations :

- APS pour les adultes et les enfants
- PSC1 et GQS pour les associations conventionnées avec le SDIS

La communication institutionnelle et opérationnelle

- Le lancement du marché pour l'acquisition d'un nouveau site internet/extranet
- La poursuite de la communication sur les sites internet, intranet et les réseaux sociaux



Comité local d'Aide aux Victimes

Mis en place, après les attentats de 2015, sous l'autorité de la DIAV (Délégation Interministérielle de l'Aide aux Victimes) placée auprès du ministère de la Justice, **le CLAV a vocation à décliner la politique publique** inscrite dans le plan interministériel de l'aide aux victimes **concernant les infractions pénales, accidents collectifs, sinistres -sanitaires, industriels, alimentaires- accidents écologiques, catastrophes naturelles,...**

Le plan vise à organiser préventivement et améliorer la prise en charge, le soutien psychologique, l'information sur les droits, l'orientation des victimes,... par le réseau des acteurs et coordonnateurs compétents (services publics et associations,...).

En 2018, **le CLAV 32 dans sa nouvelle composition (arrêté préfectoral du 1er octobre 2018) a été installé le 18 octobre**, sous la co-présidence de la préfète et du procureur de la République, qui ont rappelé le nouveau cadre réglementaire et **l'échéance de juin 2019 pour élaborer et adopter le schéma départemental de l'aide aux victimes d'infractions pénales.**

Le schéma est destiné à présenter, en améliorant leur lisibilité et cohérence, les dispositifs généraliste et spécifique de l'aide aux victimes, ainsi que les acteurs et interlocuteurs compétents.



GARANTIR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'ALIMENTATION, DE LA PRODUCTION ANIMALE, ET LA PROTECTION ÉCONOMIQUE DES CONSOMMATEURS

Améliorer la préparation aux événements épizootiques majeurs

Au cours de l'année 2018, grâce à l'expérience accumulée lors de la crise influenza aviaire et à la mise en œuvre de nombreux documents et fiches réflexes pour faciliter la réactivité du service et son efficacité, la DDCSPP a assuré avec une grande réactivité la gestion de 5 foyers d'influenza aviaire faiblement pathogène (34 753 animaux concernés) avec mise en place de zonage de restriction de mouvements. Ces élevages une fois assainis ont pu repeupler après vide sanitaire et ont été indemnisés.

Un nouveau risque sanitaire est apparu pour la France en cours d'année avec la progression de la peste porcine africaine en Europe de l'Est en élevage et dans la faune sauvage puis en Belgique dans la faune sauvage à la frontière française.

Au vu des conséquences dramatiques qu'entraînerait l'apparition de cette maladie en France, tant au niveau des élevages qu'au niveau économique, des mesures ont été prises en France pour endiguer la propagation de la maladie et les services se sont préparés à l'éventualité d'un cas en France. Le département du Gers bien que comptant peu d'élevage, reste à risque en lien avec la forte proportion d'élevages plein air.

En conséquence, un travail a été engagé par le service avec l'élaboration de fiches réflexes actualisées pour gérer une suspicion de peste porcine africaine et la mise à jour des documents existants et liste de contacts nécessaires.

Des réunions d'informations, des diffusions de plaquette d'information ont été mis en œuvre auprès des professionnels et vétérinaires pour accroître la vigilance et la réactivité de tous les acteurs concernés et permettre la mise en place des actions nécessaires en cas de besoin.

Des formations ont été diligentées en interne pour faciliter la prise en main par les agents des nouveaux outils, y compris cartographiques.

Un travail a également été engagé avec les partenaires concernés, tant au niveau départemental qu'au niveau régional ou national, concernant les modalités d'abattage à mettre en place en cas de déclaration de cas de cette maladie.

Ce travail relatif au plan d'urgence peste porcine sera poursuivi durant l'année 2019.



De manière à permettre de garantir une bonne réactivité de la DDCSPP dans tous les domaines à tout moment, le système d'astreinte a été révisé entièrement. Ce système d'astreinte prévoit 3 niveaux d'astreintes (direction, encadrement et technique), le 3^e niveau n'étant sollicité que pour le domaine vétérinaire et notamment en cas de suspicion d'épizootie majeure. Des fiches d'astreintes ont été établies dans chaque domaine, des réunions d'information, des exercices et formations mises en œuvre pour faciliter leur prise en main par les agents d'astreinte (agents techniques et encadrement).

Assurer la santé et la protection des animaux de rente

Outre le suivi des prophylaxies mises en œuvre par le réseau des vétérinaires sanitaires, géré par le Groupement de Défense Sanitaire, outre la gestion des cas de maladies animales réglementées, 517 contrôles ont été réalisés dans les domaines de santé et protection des animaux de rente.

La filière volaille, particulièrement représentée dans le Gers avec 1170 élevages dont 574 élevages de palmipèdes gras, a été fortement touchée par 2 crises influenza aviaire successives d'une ampleur encore jamais égalée. Après assainissement, un repeuplement progressif des élevages s'est étalé sur de nombreux mois, de fin 2017 à début 2018, avec la nécessaire mise en œuvre par la filière des mesures préventives de biosécurité tant en élevage que dans les transports de volailles.

Dans cette filière, les actions réalisées ont concerné la maîtrise de 2 risques sanitaires principaux : l'influenza aviaire avec le contrôle de la mise en place de la biosécurité en élevage et la salmonellose aviaire transmissible à l'homme par voie alimentaire

Concernant la biosécurité en élevage, après 184 élevages contrôlés en 2017 (principalement des foyers avant repeuplement), la pression des contrôles a été maintenue en 2018 avec 215 élevages contrôlés, et ce grâce au renfort en effectif obtenu auprès du ministère de l'agriculture. Ces contrôles ont été réalisés sur la base d'une analyse de risque avec un ciblage prioritairement des élevages de palmipèdes ou mixte (volaille/palmipèdes) et des élevages situés en zone à forte densité ou zone humide. Un suivi des élevages présentant des non-

conformités majeures a également été mise en œuvre avec 100 recontrôles suite à mise en demeure. Des points réguliers ont été réalisés avec la chambre d'agriculture, et les représentants professionnels de la filière pour maintenir la sensibilisation de la filière et favoriser la mise en place de ces mesures préventives indispensables.

En parallèle, des contrôles ont été réalisés dans les entreprises de transport de volailles et en abattoir pour s'assurer de la mise en place des mesures de biosécurité exigées depuis juillet 2018 dans ce secteur.

Le travail engagé dans ce domaine se poursuivra en 2019. Un plan de surveillance de l'influenza aviaire a également été mis en œuvre par le service, avec l'appui des vétérinaires sanitaires, avec 63 élevages prélevés sans qu'aucun prélèvement ne mette en évidence le passage du virus sur les animaux concernés.

Concernant la lutte contre la salmonellose aviaire, comme chaque année ont été mis en œuvre dans tous les élevages de volailles de chair et pondeuses des prélèvements réguliers encadrés par les vétérinaires sanitaires et 53 contrôles officiels réalisés en supervision par les agents du service conformément aux instructions nationales. 8 foyers ont ainsi été mis en évidence et assainis dont 7 en élevages de poulets de chair et 1 en élevage de poules.

Les contrôles concernant le respect de la réglementation en vigueur dans les élevages de poules pondeuses, signataires d'une charte sanitaire visant à prévenir le risque de contamination par les salmonelloses pathogènes pour l'homme, ont été renforcés avec 72 % des élevages contrôlés.

La filière bovine, avec 1561 élevages, essentiellement allaitant, constitue une filière également d'importance pour le département tant pour sa production que pour les exportations qu'elle génère. On observe depuis plusieurs années une recrudescence de la tuberculose dans le Sud-Ouest de la France, en particulier dans les départements limitrophes du Gers. Cette progression, si elle se poursuivait, pourrait remettre en cause le statut indemne de la France et donc entraver le commerce international.

Le renforcement des mesures de surveillance et de lutte contre la maladie s'est poursuivi en particulier dans les départements infectés et dans les départements limitrophes tel que le département du Gers : après la mise en place d'une zone de surveillance renforcée en élevage et dans la faune sauvage, l'utilisation du test d'intradermotuberculination comparative a été étendue sur tout le département du Gers pour la campagne de prophylaxie 2018-2019.

Cette mise en œuvre est particulièrement délicate dans le Gers en raison du profil des élevages (souvent de taille modeste, allaitant et ne disposant pas toujours des moyens de contention nécessaires). Une sensibilisation des acteurs de la filière a donc été mise en œuvre en 2018 en collaboration avec le groupement de défense sanitaire pour que ces évolutions puissent se dérouler dans les meilleures conditions possibles. Des aides financières conséquentes de l'Etat ont également été mises en place pour favoriser leur mise en œuvre.



En lien avec l'augmentation du nombre de foyers détectés dans le Sud-ouest, le nombre de mises sous surveillance renforcée des élevages dans le Gers est en augmentation. Cependant aucun foyer n'a été détecté en 2018.

La filière porcine, relativement réduite dans le département, présente la particularité d'être essentiellement constituée de petits élevages de porcs plein air (porcs noirs gascons), les rendant plus vulnérables à la transmission de maladies via la faune sauvage. La progression de la peste porcine africaine en Europe depuis plusieurs années a entraîné une augmentation sensible du risque pour la France en 2018. La mise en évidence de 120 sangliers contaminés en Belgique à proximité de la frontière française, a nécessité la mise en place d'actions tant pour préparer les acteurs aux actions à mettre en œuvre en cas de suspicion de la maladie en France (cf fiche « améliorer la préparation aux épizooties majeures ») que pour limiter le risque en rendant obligatoire la mise en place de mesures de biosécurité dans tous les élevages. Cette évolution réglementaire a nécessité une sensibilisation accrue des professionnels de la filière tant au niveau national que local à laquelle a participé activement la DDCSPP.



La protection animale

Le bien être animal est désormais au centre des préoccupations des citoyens et constitue une priorité des actions de la DDCSPP. Le service intervient en réalisant des visites terrains pour s'assurer des bonnes conditions d'entretien des animaux dans les différentes filières d'élevage (99 visites réalisées), mais également sur plainte avec des actions correctives immédiates exigées lors ce que cela s'avère nécessaire.

Dans un souci de prévention de la maltraitance animale, et dans le cadre du plan d'action mis en place par le ministère en charge de l'agriculture, plusieurs réunions ont été mises en œuvre en premier lieu à l'initiative de la DDCSPP puis sous le pilotage de la chambre d'agriculture du Gers avec les différents acteurs professionnels, organismes sociaux, administrations pour mettre en place une cellule départementale opérationnelle de prévention contre la maltraitance animale. Cette cellule a pour objectif d'identifier les élevages en difficulté, de mettre en place de manière concertée les actions nécessaires pour éviter la dégradation de leur situation, qui aurait alors des répercussions néfastes sur la conduite d'élevage et par voie de conséquence sur le bien-être animal. En parallèle une cellule départementale opérationnelle d'urgence de lutte contre la maltraitance animale a été mise en place pour un traitement individualisé des cas de maltraitance avérés, le pilotage étant assuré par la DDCSPP. Le travail engagé en 2018 sera poursuivi en 2019.

Chiffres clés

- **Plan cadre de contrôle : 517 contrôles réalisés toute filière confondue**

Filière volaille

- 2942 ateliers
- biosécurité en élevage : 315 contrôles dont 100 contre visites
- lutte contre la salmonellose aviaire : 66 contrôles, 8 foyers assainis
- influenza aviaire : 5 foyers influenza aviaire faiblement pathogène ; 34753 animaux concernés

Filière bovine

- 1561 élevages
- 31 arrêtés préfectoraux de mise sous surveillance au regard de la tuberculose
- aucun foyer de tuberculose en 2018

Filière porcine

- 168 élevages dont 102 élevages plein air

Filière ovine caprine

- 763 élevages

Protection animale

- 99 contrôles réalisés

Certification

- 811 certificats sanitaires animaux de rente instruits (exportation ou échanges intra-communautaires)

Assurer une politique de contrôle de la protection du consommateur adaptée aux enjeux du Gers

La feuille de route opérationnelle du service est mise en œuvre par des missions de contrôle lors d'enquêtes adaptées aux enjeux économiques du département.

Le Programme National d'Enquêtes (PNE) est élaboré par les services centraux de la DGCCRF à partir des priorités gouvernementales, de l'évolution législative, des problématiques émergentes, de nouvelles pratiques, de l'évolution du fonctionnement des marchés.

Présence sur les marchés agricoles et agroalimentaires aux fins de protéger les opérateurs locaux d'une concurrence déloyale et les consommateurs par une valorisation loyale des produits (étiquetage, composition) :

- A la suite d'un signalement d'une association dans le Gers et d'un syndicat agricole dans l'Ariège, une enquête pour « francisation » de magrets de canard en provenance de Bulgarie, impliquant à la fois un important négociant en viande gersois qui a procédé aux achats des denrées et une entreprise ariégeoise qui a réalisé la prestation de réétiquetage, est en cours.

Identifier les risques pour la santé et la sécurité des consommateurs :

Le service réalise des contrôles planifiés de première mise sur le marché, sous démarche qualité, auprès des plus gros opérateurs du département tant sur le plan des produits alimentaires que non alimentaires.

- Un fabricant important des compléments alimentaires

et produits cosmétiques naturels a fait l'objet d'un de ces contrôles. Ses produits sont vendus par correspondance. Un prélèvement de gélules de Ginkgo Biloba a été réalisé par le service.

Il s'est avéré impropre à la consommation par la présence de contaminants en HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques qui ont des propriétés cancérigènes) 3 fois supérieure à la teneur maximale réglementaire.

Suite à ce résultat, le service a procédé à la saisie des produits incriminés.

- Une entreprise, leader européen en production de pop-corn, informée par un client allemand, a prévenu le service de la présence d'aflatoxines (toxines élaborées par des champignons microscopiques et présentant un risque cancérigène) dans un lot de maïs. Côté administratif, un signalement a été adressé à l'unité d'alerte de la DGCCRF par le service le jour même. Une procédure de retrait-rappel a été mise en place auprès des différents clients en France en coordination avec le service afin de retirer du marché les produits contaminés.

Du côté de la société, des investigations (de la récolte à la production) ont été réalisées par la société en lien avec le service pour connaître la cause de cette contamination. Il apparaît que le maïs contaminé provient du Portugal. La société a mis en place de nouvelles procédures de contrôles suite à cette alerte pour déterminer les raisons de cette contamination.

Une enquête a été conduite auprès des instituts de beauté proposant des séances de bronzage artificiel du fait d'une nouvelle réglementation conçue en 2013 plus contraignante pour les professionnels : au niveau de l'information du consommateur sur les risques liés à la pratique du bronzage artificiel (multiplication des messages d'avertissements sanitaires), sur les obligations techniques et administratives, (régime de déclaration étendu à toutes les transactions concernant un appareil UV comme cession ou destruction, et traçabilité renforcée avec tenue par l'exploitant d'un carnet de suivi recensant chaque opération de maintenance effectuée).

Présence sur les temps fort de l'année :

- Contrôles ciblés lors des festivals de renommée internationale (Jazz in Marciac, Tempo latino) et l'OIV (Opération Interministérielle Vacances pendant la période estivale) en collaboration avec le service SSA de la DDCSPP et les marchés de plein vent (Auch, Samatan et Barbotan).

Un focus s'est porté sur la loyauté de l'information délivrée dans les restaurants adhérents au label "Tables du Gers" et des contrôles exploratoires sont effectués en matière d'œno-tourisme (route des vignobles de la Gascogne)

Concernant les activités liées aux loisirs dans les campings, une vigilance a été nécessaire notamment au niveau de la sécurité des aires de jeux.

Coopération interservices DDCSPP 32 et ARS :

En collaboration avec le service Jeunesse et Sport et l'ARS, le service a été sollicité pour faire cesser une publi-

cité internet faisant référence à la piscine d'un centre de loisirs laquelle fait l'objet d'un arrêté préfectoral de fermeture en raison de sa dangerosité. Le service a enjoint, par mesure administrative, le responsable de rectifier sa publicité ce qu'il a immédiatement fait.

Coopération interdépartementale :

Sur signalement de la DDCSPP des Landes selon laquelle un accident est survenu lors de l'utilisation d'une structure gonflable (renversement d'un toboggan à bosses haut de 7 mètres), lors d'une kermesse d'école primaire, entraînant la chute de 10 enfants et l'hospitalisation de 4 d'entre eux, la DDCSPP du Gers est intervenue auprès de l'entreprise gersoise de location de ce jeu qui propose des prestations artistiques et événementielles jusqu'alors inconnues du service.

L'entreprise de location détenait les documents normatifs obligatoires relatifs aux équipements de jeux gonflables et délivrait les consignes de sécurité.

Selon les déclarations de la responsable de la société de location, ses deux salariés, restés sur place pour installer puis plier le toboggan loué pour une demie journée, ont fluidifié la montée des enfants sur le jeu. Toutefois, à la fin de la kermesse, les enfants, excités, seraient soudainement montés tous ensemble sur le jeu, entraînant sa bascule et la chute de certains enfants.

L'enquête judiciaire, ouverte par le Parquet de Mont de Marsan, déterminera les responsabilités de chacun des intervenants.

➤ Contrôles ciblés lors de l'OFA (Opération Fin d'Année)

Les contrôles ont porté sur le marché de Noël d'Auch (denrées alimentaires, textiles, bijoux, produits cosmétiques importés de pays tiers par des associations humanitaires avec une demande de mise en conformité des produits tant au niveau de leur étiquetage que de leur enregistrement administratif sur le portail européen) et la commercialisation des produits festifs et des jouets dans la grande distribution.

Chiffres clés

- Nombre de visites d'établissements : 387
- Nombre d'enquêtes nationale réalisées : 48
- Nombres d'enquêtes sur plaintes (consommateurs et professionnels) : 15
- Nombre de prélèvements réalisés produits alimentaires et non alimentaires : 83

Garantir la sécurité sanitaire des aliments

Inspections itinérantes

Sur les 496 inspections programmées initialement au 1^{er} janvier 2018, 417 sont confirmées en objectif de réalisation suite au dialogue « mission/DO » réalisé avec le SRAL Occitanie. Ces 417 inspections programmées représentent une couverture à la hauteur de 18 % du nombre d'établissements Gersois relevant d'un contrôle en sécurité sanitaire des aliments (2 325 unités d'activités).

Le taux de réalisation d'un point de vue qualitatif (réalisation des inspections programmées dans les axes et domaines prévus) s'élève à près de 92 %, pour une réalisation à près de 110 % de la programmation d'un point de vue quantitatif (tous contextes de réalisation des inspections confondus).

Ces chiffres montrent une très belle mobilisation de l'équipe permettant une atteinte (et même dépassement) de l'objectif quantitatif. L'objectif qualitatif n'est pas atteint du fait d'un certain nombre d'impondérables (demande d'agrément, départ de l'agent ayant en charge le domaine remise directe/restaurants/boucherie, ...etc) que l'on peut retrouver dans le tableau détaillé ci-dessous.

Remarque : Il est à noter 53 inspections de recontrôle (suite à une Mise en Demeure) dont 24 n'ont pu être comptabilisées car jugées incomplètes au regard de l'application métier RESYTAL.



Inspections en abattoir de boucherie

Après la fermeture de l'abattoir de boucherie de Condom (octobre 2017), l'année 2018 a été axée sur l'abattoir de boucherie d'Auch dans un contexte d'optimisation de la nouvelle chaîne d'abattage (mise en œuvre au cours du 2nd semestre 2017), de recours important par l'entreprise à l'embauche d'agents intérimaires souvent non formés et de passage (entraînant une vigilance accrue de l'équipe SVI au poste Post-Mortem et sur le fonctionnement de l'ensemble de la chaîne) et de pression sociétale sur un renfort du contrôle du bien-être animal.

L'année 2018 s'est donc ouverte pour l'abattoir d'Auch par une inspection de recontrôle protection animale (ayant abouti à une évaluation satisfaisante) et durant le premier semestre, une Mise En Demeure (MED) sur la partie gestion de la sécurité sanitaire. Grâce au travail d'information réglementaire et de contrôle du Service Vétérinaire d'Inspection (SVI), et à la mobilisation de l'équipe dirigeante de l'abattoir 3AGers, l'année s'est terminée sur une levée de la MED et un plan d'action-progression pour les mois à venir.

En parallèle de ce travail sur la sécurité sanitaire au sein de l'établissement 3AGers, le SVI a été le garant de la totalité des produits sortant de l'établissement à travers un travail quotidien aux postes Ante et Post-Mortem entraînant le retrait du circuit de consommation de produits jugés impropres.

Ainsi, 4 079 **inspections de second niveau (IPM2)** ont été réalisées en 2018 dont certaines ont abouti à des consignes, voire des saisies : ci-dessous le nombre d'animaux concernés par motif de décision.

Décision	Nombre d'animaux concernés
Mise en consigne	1 603
Assainissement par le froid	5
Levée de consigne	198
Saisie partielle	1 132
Saisie totale	269
Saisie d'abats	429

Les motifs de saisies réalisées par le SVI sont principalement les arthrites (27 %), l'infiltration hémorragique ou séreuse (22 %), les abcès (13 %), les souillures d'origine digestive (10 %), les péritonites (9 %).



Inspections en abattoirs de volailles

L'inspection du service vétérinaire en abattoir de volailles est non permanente.

La pression d'inspection est mise en œuvre au regard des vétérinaires officiels (VO) et auxiliaires officiels (AO) disponibles, avec comme ligne directrice de la DGAL de renforcer au maximum la présence dans les abattoirs de volailles.

Les missions des VO et AO présents en abattoir de volailles sont, notamment, le suivi des critères d'alerte, la mise en place d'inspection renforcée en cas de lot signalé par l'établissement d'abattage, la supervision/inspection du poste de retrait, la vérification d'un étourdissement effectif avant saignée et de la bonne application des mesures de protection animale, sans oublier le contrôle du respect des mesures de biosécurité qui ont été particulièrement renforcées depuis la crise Influenza Aviaire de 2016/2017.

Plan de Surveillance et Plan de Contrôle (PSPC)

Les agents du service SSA interviennent prioritairement pour les prélèvements en abattoir de volailles et de boucherie.

Pour chaque objectif de recherche/analyse, le mode d'échantillonnage (type de produits, quantité, période de prélèvement,...etc) est défini dans des procédures ad-hoc.

La coordination et le bilan des prélèvements tous services confondus sont réalisés par le service Environnement et

Cadre de Vie (ECV) et un simple bilan brut est donc présenté ici :

202 prélèvements réalisés dans le cadre du Plan de Surveillance et Plan de Contrôle par les agents du service SSA.

Recherche pour le PSPC dans le domaine abattoirs de volailles	Nombre de prélèvements réalisés
Activateurs de croissance (stéroïdes,...)	16
Antimicrobiens (antibiotique, sulfamide,...)	31
Substances interdites (Chloramphénicol,...)	42
Antiparasitaires (Benzimidazole,...)	19
Environnement (Dioxines, pesticides, métaux lourds,...)	23
Total	131

Recherche pour le PSPC dans le domaine abattoirs de boucherie	Nombre de prélèvements réalisés
Antimicrobiens (antibiotique, sulfamide,...)	20
Antiparasitaires (Benzimidazole,...)	4
Anti-inflammatoires (Gluco-corticoïdes,...)	9
Résidus d'activateurs de croissance (stéroïdes,...)	29
Contaminants environnementaux (Carbamates, Dioxines, PCB,...)	9
Total	71

Certificats d'exportation Denrée Animale et d'Origine Animale (DAOA)/Agrément export

L'activité d'émission des certificats d'exportation est en **progression de 38 %** par rapport à l'année 2017.

Entreprises	Emis	Annulés	Valides
Ducs de Gascogne	41	3	38
Comtesse Dubarry	96	5	91
Prolainat	110	4	106
Arcadie	1	0	1
Divers	7	0	7
Total	255	12	243

Participation au déploiement local de la Politique Nationale Alimentaire

La région Occitanie est particulièrement mobilisée sur le sujet de l'alimentation. Il faut dire que la grande région Sud-Ouest est historiquement connue pour la qualité de ses produits alimentaires et il paraissait important de participer au « virage sociétal » que représente l'essor des circuits courts et la promotion d'une alimentation équilibrée et savoureuse. La quantité et le prix ne sont plus le moteur de l'alimentation de demain.

Le département du Gers n'a pas été en reste sur ce domaine et a participé activement à la mobilisation autour du sujet de l'alimentation équilibrée, des circuits courts et

notamment du lien producteurs/restauration collective. Le service Sécurité Sanitaire des Aliments de la DDCSPP a participé, à la hauteur de ses moyens, à cette mobilisation en étant le garant de la réglementation nationale et/ou européenne lors de plusieurs instances au cours de l'année dont voici une liste des moments clés pour 2018 :

- participation au collectif sport-santé-alimentation (en concertation avec le service jeunesse et sport)
- participation aux assises départementales de la restauration collective durable (CD32 - 13 juin)
- présentation lors de la rencontre régionale Alimentation, Qualité, Sécurité, Proximité, Saisonnalité (DRAAF - 20 juin)
- participation à l'instruction des Habilitations aide alimentaire (DRAAF - 23 juin)
- participation au Comité Régional de l'Alimentation/ CORALIM (DRAAF - 5 juillet)
- participation aux Rencontres Régionales de la Transition Alimentaire (Gers Développement - 11 octobre)
- participation à l'instruction des Appels à projet PAT d'organisme du département 32 (DRAAF - décembre).

